



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT-RICHELIEU  
MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

# AVIS PUBLIC

---

## RÔLE DE PERCEPTION 2026

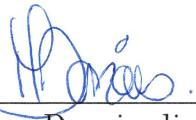
---

### AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par la soussignée Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, conformément à l'article 1007 du *Code municipal du Québec*, que le rôle de perception 2026 est déposé au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Quiconque désire prendre connaissance dudit rôle pourra le faire en se présentant au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 23<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2026.

  
\_\_\_\_\_  
Manon Donais, directrice générale  
et greffière-trésorière